

La signature électronique

QU'EST-CE QUE LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE



La signature électronique est un fichier numérique associé à un document électronique en vue de garantir son intégrité et d'attester de l'identité de son auteur. Ce fichier résulte de la transformation du document à signer au moyen d'un procédé cryptographique. Il assure que le document n'a pas été altéré après sa signature et que l'identité du signataire est vérifiable.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE ET SIGNATURE MANUSCRITE.

**Signature
Électronique**



La signature électronique

La signature électronique est réalisée sur support numérique, elle permet de signer des documents à distance et sécurise l'identité du signataire.

**Signature
Manuscrite**



La signature manuscrite

La signature manuscrite est apposée physiquement sur papier, elle nécessite la présence du signataire.

APERÇU DE LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Authenticité



L'identité du signataire peut être vérifiée de manière certaine

Intégrité



Le document signé ne peut pas être modifié sans que cela ne soit détecté

Non-répudiation



Le signataire ne peut pas nier avoir signé le document

APERÇU DE LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

SUITE

Inaltérabilité



Une fois que le document est signé, il ne peut plus être modifié

Irrévocabilité



La personne qui a signé ne peut le contester

Usage unique

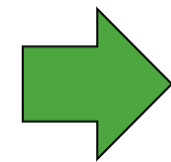


Elle fait partie intégrante du document signé et ne peut être déplacée sur un autre document

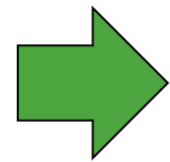
COMMENT FONCTIONNE LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE ?

Le fonctionnement de la signature électronique repose sur des principes de cryptographie asymétrique et de hachage pour garantir l'authenticité et l'intégrité d'un document.

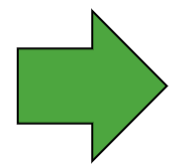
Les étapes clés de création d'une signature électronique sont les suivantes :



Création d'une empreinte
numérique du document



Chiffrement avec une clé privée



Vérification avec une clé
publique



UNE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE A-T-ELLE LA MÊME VALEUR JURIDIQUE QU'UNE SIGNATURE MANUSCRITE ?

Une signature électronique a la même valeur légale qu'une signature manuscrite si elle respecte certaines conditions. Dans l'UEMOA, une signature électronique sécurisée et liée à un certificat électronique qualifié possède la même force probante qu'une signature manuscrite. Pour être valide, elle doit garantir l'identité du signataire, assurer l'intégrité du document, être créée dans des conditions permettant de prouver son origine et protéger les données contre la falsification.

- Garantir l'identité du signataire
- Assurer l'intégrité du document signé
- Être créée dans des conditions permettant de prouver son origine
- Protéger les données contre la falsification.

BÉNÉFICES DE LA DIGITALISATION DE LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

La digitalisation réduit les délais et les erreurs, simplifie l'archivage, favorise l'inclusion financière et diminue l'usage du papier, les déplacements et les émissions de carbone.

Grâce à l'usage de la signature électronique, de nombreux processus peuvent être digitalisés de manière sécurisée tels que :



Traitement des prêts
bancaires



Ouverture de comptes en
ligne pour les
populations vivant dans
une zone rurale



Approbation des
bons de commande
en entreprise

EST-CE QUE LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE EST LÉGALEMENT RECONNUE DANS L'UEMOA ?

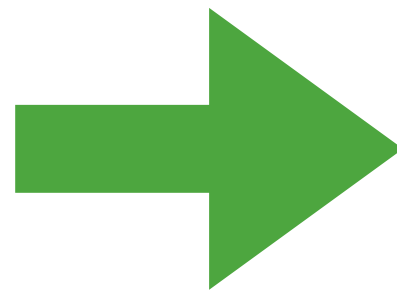
Oui, la signature électronique est reconnue légalement dans la zone **UEMOA** conformément à la **réglementation régionale et aux lois nationales**.

Exemple : Une entreprise basée au Bénin, au Sénégal ou en Côte d'Ivoire peut utiliser une signature électronique pour signer des contrats avec des partenaires, en toute **légalité**.

TRAVAUX DU CONOBAFI SUR LA PREUVE ÉLECTRONIQUE

Le CONOBAFI, dans le cadre de ses travaux de normalisation, a engagé des réflexions sur la preuve électronique. Ces réflexions, menées par le sous-comité « Preuve électronique » du Comité des services financiers digitaux, ont permis l'élaboration d'une foire aux questions qui a pour objectif de vulgariser les termes et définitions sur la preuve électronique.

Date prévisionnelle de validation



octobre 2025
